au moment de leur entrée, soit lorsqu'elles sont retirées des entrepôts des douanes. Exportations: les marchandises sortantes consistent (a) en marchandises nationales, c'est-à-dire entièrement ou partiellement produites dans le pays; (b) en marchandises étrangères, ni transformées, ni déclarées pour la consommation nationale dans le pays, qui sortent des entrepôts des douanes, (c) en marchandises nationalisées, c'est-à-dire marchandises étrangères, déclarées pour la consommation nationale, qui sont exportées sans avoir été transformées. Les exportations générales comprennent les 3 catégories et, dans le système du commerce général, le total de (b) et (c) peut être enregistré comme réexportations. Les exportations spéciales comprennent les catégories (a) et (c). Les exportations mi-spéciales (Si) représentent les exportations nationales, c'est-à-dire la catégorie (a). Le commerce de transit direct, consistant en marchandises entrées ou sorties pour des seuls buts de transport, n'est pas compris dans les statistiques d'importations et d'exportations.

6 S pour importations

Tiré de Manuel de statistiques du commerce international et du développement 1979. New York, Nations unies, 1979.